

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU BUDGET 2018  
31 Janvier 2018**

A une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil, tenue le 31 janvier 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 2 - Madame Anabel Vachon  
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
District No 4 - Monsieur Patrick Bergeron  
District No 5 - Monsieur Marco Bernard  
District No 6 - Monsieur François Baril

Formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

Madame Josée Saint-Pierre est absente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, maire ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**Conformité de l'avis de convocation**

*Que l'avis de convocation de ladite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.*

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Mathieu, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2018
4. Adoption du règlement de taxation et tarification 2018
5. Période de questions
6. Prochaine séance
7. Levée de la session

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **ADOPTION DU BUDGET 2018**

Le maire fait la lecture des prévisions budgétaires sommaires pour 2018.

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la municipalité d'East Broughton, ledit budget comportant des revenus anticipés de **3 434 686 \$** et des dépenses du même montant.

18-01-7072

ADOPTÉ

4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION 2018**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-204
Taxation & tarification 2018

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires des DÉPENSES pour l'année 2018 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	523 778 \$
SÉCURITE PUBLIQUE	299 114 \$
TRANSPORT ROUTIER	569 600 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	577 529 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	10 900 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	72 087 \$
LOISIRS ET CULTURE	597 755 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	241 423 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	539 500 \$
AFFECTATIONS	3 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>3 434 686 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires des REVENUS pour l'année 2018 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 720 435 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	600 575 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	50 000 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	267 750 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	795 986 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>3 434 686 \$</b>

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la session du 15 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation des biens-fonds imposable est de 118 852 400 \$;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu unanimement que :

Les taux de **TAXES FONCIÈRES & COMPENSATIONS** seront **les suivants** :

#### **TAXES FONCIÈRES - TAUX MULTIPLES**

##### **1. Une taxe foncière générale est imposée :**

- sur chaque cent dollars d'évaluation foncière imposable aux contribuables de la municipalité d'East Broughton, et ce, afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget 2018, au taux de :
- 1,30 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une résidence ;
- 1,08 \$/100 \$ pour une résidence non-desservie ;
- 1,62 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une bâtisse non résidentielle ;
- 1,72 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une industrie.

##### **2. La compensation pour le service de matières résiduelles et recyclables sera de :**

- 177 \$ pour tout logement résidentiel;
- 350 \$ pour tout commerce à même la résidence;
- 600 \$ pour tout commerce;
- 1 000 \$ pour les industries.

##### **4. La compensation pour le service d'eau et d'égout sera fixée à :**

- 300 \$ par unité de logement;
- Un montant de 100\$ sera facturé pour la vidange de chaque fosse septique

##### **5. La compensation pour les services d'urgence :**

Considérant que le coût pour la Sûreté du Québec sera de 82 915 \$, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec augmentera et sera fixée à 75 \$ et celle pour le Service Incendie à 121\$, et ce, pour chaque unité d'évaluation.

**6. La compensation chargée pour les non-résidents est la suivante :**

- **IMMEUBLE RÉSIDENTIEL :**
  - Service eau 600 \$
  - Égouts 200 \$
- **IMMEUBLE NON-RÉSIDENTIEL :**
  - Service eau 800 \$
  - Égouts 350 \$

**7. Calcul du taux d'intérêt et frais pour chèques sans provision:**

- L'intérêt sera calculé au taux de 15 % annuellement à partir de la date d'échéance et le compte sera payable en quatre versements si le total de taxes foncières atteint 300 \$. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;
- Des frais de 60 \$ seront chargés pour chaque chèque qui nous est retourné sans provision.

**8. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**18-01-7073**

**ADOPTÉ**

---

**Maire**

---

**Secrétaire-trésorière adjointe**

<b>Avis de motion donné le :</b>	<b>15 janvier 2018</b>
<b>Adopté le :</b>	<b>31 janvier 2018</b>
<b>Publication le :</b>	<b>6 février 2018</b>
<b>Entrée en vigueur :</b>	<b>6 février 2018</b>

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire précise aux contribuables que SEULES les questions relatives au budget 2018 sont permises.

Quelques questions furent posées relativement au taux de taxation du service de loisirs et de la culture et au budget 2018.

6. **PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le lundi 5 février 2018 à 19 h 30.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 20.

18-01-7074

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, maire

---

Manon Vachon, sec-très. adjointe